Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502685-20251209-CM_25_12_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne COTTAIS, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	8
Votants	8
Vote	
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 05 décembre 2025

Étaient présents : Fabienne COTTAIS, Marc CHRISTIE, Nadine BOUVIER, Patricia BOULAIS, Guillaume BOUREL, Augustin LAURENT, Fanny RIGAULT PIVAN, Michel HÉLIGON

Ont donné procuration : /

Absents excusés : Gaëtan FOURAGE, Adrien LAIGLE, Anne DANIEL

Secrétaire de séance : Patricia BOULAIS

DELIBERATION 2025_12_03

DETR 2026 : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'EXTENSION ET L'AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Madame Le Maire expose,

Il n'y a plus de caveau disponible dans le cimetière actuel. Un devis adressé par la SARL PARTITION PAYSAGE a été validé pour un montant de 630€TTC dans le but de lancer le travail de conception concernant le projet d'extension et d'aménagement du cimetière de St Ganton.

Le Préfet a fait parvenir à la commune l'appel à projet de dotation des territoires ruraux (D.E.T.R.) au titre de l'année 2026. Afin de financer cet investissement, il est proposé de déposer un dossier au titre de la rubrique 2/F Bâtiments publics / Cimetières**.**

La date limite pour déposer les dossiers est fixée au Vendredi 16 janvier 2026. Le taux maximum de subvention est de 40 % pour un plafond de dépense de 200 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502685-20251209-CM_25_12_03-DE

C'est pourquoi il est proposé aux membres du Conseil Municipal de déposer un dossier portant sur le projet d'extension et d'aménagement du cimetière communal.

La société Créa Bâti-Jardin (Entreprise du groupe DAVID) a adressé un devis mis à jour pour un montant total de 32 105,37€ HT

Le plan de financement prévisionnel HT pourrait être le suivant :

AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU CIMMETIERE COMMUNAL

DEPENSES HT		**RECETTES HT**	
Aménagement extension cimetière	32 105,37 €	DETR 2026	12 842,15 €
1 caveau secours (2 places)	1 258,33 €	Fonds de concours 2023 / 2024	11 550,00 €
1 caveau 3 places	1 579,17 €	Autofinancement	11 550,72 €
5 cavurnes	1 000,00 €		
TOTAL	**35 942,87 €**	**TOTAL**	**35 942,87 €**

La commune sollicite 12 842,15€ au titre de la DETR 2026.

VU les opérations éligibles au titre de la programmation 2026 ;

VU la nécessité de procéder à une extension du cimetière dans les plus brefs délais, le cimetière actuel arrivant à saturation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'opération d'extension et d'aménagement du cimetière communal ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter un financement de 12 842,15 € au titre de la DETR 2026 portant sur l'extension et l'aménagement du cimetière communal ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502685-20251209-CM_25_12_03-DE

Pour certifié conforme,
Le Maire
Fabienne COTTAIS

Le secrétaire de séance
Patricia BOULAIS